

et ses biens, d'autres peuples l'auront entreprise pour s'assurer « leur place au soleil. » Que cette loi de concurrence doive survivre à l'immense conflit qu'elle a causé, que, jusque dans la paix, il y ait encore d'âpres luttes à soutenir, il est malheureusement difficile d'en douter.

Après la guerre, l'Italie sera préoccupée d'assurer les avantages qu'elle aura obtenus, d'accroître ses ressources et de développer son action. Pour nous mettre d'accord avec elle, pour éviter les malentendus, il faudra bien connaître son programme, savoir, par exemple, qu'elle désire exercer une influence en Orient, semblable à celle dont la France a toujours eu le privilège. Il faudra savoir aussi qu'elle veut « devenir un grand pays industriel », comme l'écrivait récemment le député Nitti qui, déjà, voit l'Italie « techniquement très bien organisée », remplaçant l'Allemagne dans plusieurs domaines et lui succédant sur les marchés.

Sans doute la communauté des armes aura resserré les liens entre la France et l'Italie. Cette guerre conduite contre le même ennemi laissera des souvenirs durables. Mais les peuples ne vivent pas de souvenirs. Ils ne vivent pas non plus de sentiment. Il y a, en Italie, un désir très sincère de continuer avec nous, après la guerre, les rela-